

Les prélèvements sociaux en 2026

Si votre domiciliation fiscale est en France et si vous êtes affilié(e) à un régime obligatoire français d'assurance maladie, vos retraites personnelles et de réversion peuvent être soumises à des prélèvements obligatoires. Quels sont les taux des prélèvements sociaux précomptés, en 2026, sur le montant brut de votre allocation ?

UN TAUX NORMAL

9,10 % SI VOTRE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE 2024 EST SUPÉRIEUR À...

		Métropole	Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	Guyane
Nature du prélèvement	Taux	Revenu fiscal de référence 2024 supérieur à		
CSG part imposable	2,40 %	1	26 472 €	
CSG part déductible	5,90 %	1,5	33 538 €	
CRDS imposable	0,50 %	2	40 604 €	
CASA imposable	0,30 %	2,5	47 670 €	
Total taux normal	9,10 %	3	54 736 €	
		3,5	61 802 €	
		Par 1/2 part supplémentaire	7 066 €	

UN TAUX MÉDIAN

7,40 % VOTRE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE 2024 EST INFÉRIEUR À...

		Métropole	Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	Guyane
Nature du prélèvement	Taux	Revenu fiscal de référence 2024 supérieur à		
CSG part imposable	2,40 %	1	26 472 €	
CSG part déductible	4,20 %	1,5	33 538 €	
CRDS imposable	0,50 %	2	40 604 €	
CASA imposable	0,30 %	2,5	47 670 €	
Total taux médian	7,40 %	3	54 736 €	
		3,5	61 802 €	
		Par 1/2 part supplémentaire	4 555 €	

UN TAUX RÉDUIT

4,30 % SI VOTRE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE 2024 EST INFÉRIEUR À...

		Métropole	Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	Guyane
Nature du prélèvement	Taux	Nombre de part(s)	Mon revenu fiscal de référence 2024 est inférieur à	Mon revenu fiscal de référence 2024 est inférieur à
CSG part déductible	3,80 %	1	17 057 €	18 661 €
CRDS imposable	0,50 %	1,5	21 612 €	23 668 €
Total taux réduit	4,30 %	2	26 167 €	28 223 €
		2,5	30 722 €	32 778 €
		3	35 277 €	37 333 €
		3,5	39 832 €	41 888 €
		Par 1/2 part supplémentaire	3 484 €	

UNE EXONÉRATION TOTALE

0 % SI VOTRE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE 2024 EST INFÉRIEUR À...

	Métropole	Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	Guyane
Nombre de part(s)	Mon revenu fiscal de référence 2024 est inférieur à	Mon revenu fiscal de référence 2024 est inférieur à	Mon revenu fiscal de référence 2024 est inférieur à
1	13 048 €	15 437 €	16 141 €
1,5	16 532 €	19 269 €	20 147 €
2	20 016 €	22 753 €	23 631 €
2,5	23 500 €	26 237 €	27 115 €
3	26 984 €	29 721 €	30 599 €
3,5	30 468 €	33 205 €	34 083 €
Par 1/2 part supplémentaire au- delà de 3,5 parts	3 484 €		

À NOTER

MÉCANISME DE LISSAGE AUTOMATIQUE

Si, en 2025, vous avez bénéficié d'une exonération ou d'un taux réduit au regard de votre revenu fiscal de référence 2023, le taux de vos prélèvements sociaux 2026 sera automatiquement fixé à 4,30 %.



45 rue de Caumartin • 75441 Paris Cedex 09
Tél. : 01 42 66 90 37 • Fax : 01 42 66 25 50
Courriel : cavp@cavp.fr • Internet : www.cavp.fr

Vos démarches en ligne, sur votre compte personnel, depuis le site :

www.cavp.fr



Accueil téléphonique et entretiens retraite (sur rendez-vous) :
du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accès à nos locaux :
RER Auber ou Métro Havre-Caumartin, entrée par le hall situé rue Auber